Image not found or type unknown

S'il vous plait messieurs les producteurs de vin, respectez le message sanitaire!

publié le **04/04/2014**, vu **3325 fois**, Auteur : Alcool & Droit

Respectez les dispositions déontologiques sur le message sanitaire.

L'article L3323-4 du Code de la santé publique dispose que toute publicité en faveur de boissons alcooliques....doit être assortie d'un message de caractère sanitaire précisant que l'abus d'alcool est dangereux pour la santé.

Lors de l'adoption de la loi Evin, liberté a été laissée aux professionnels réunis au sein du BVP pour déterminer le message sanitaire à apposer sur les publicités pour les boissons alcoolisées.

Le consensus s'est fait autour de "l'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération".

Depuis, et notamment à l'occasion de diverses procédures judiciaires, l'ANPAA s'évertue, en vain pour le moment, d'obtenir des juges la suppression de "à consommer avec modération" au motif que cette partie de message serait en réalité incitative. Que seule la première partie doit être conservée.

Alors il est vraiment dommageable pour l'ensemble du secteur économique des boissons alcoolisées de voir que certains de ses acteurs plient d'eux-même devant les demandes de l'ANPAA en tronquant le message qu'ils apposent sur leurs sites ou publicités et ne mettent plus que la première partie du message.

A l'heure où ce secteur s'élève contre les projets visant à réduire le champ de la publicité, il est pour le moins désolant de constater que ce que les professionnels ont décidé, ces mêmes professionnels ne le respectent pas. Quel poids dès lors accorder aux différentes revendications si on est pas capable de respecter ses propres décisions. Juridiquement les juges reconnaissent la valeur des engagements déontologiques. Mais le non respect de ces engagements par ceux qui les ont institués est aussi une reconnaissance de l'incapacité de s'auto-réguler.

Et puis supprimer le "à consommer avec modération" n'est-ce pas dès facto reconnaitre que consommer des boissons alcoolisées n'est que mauvais pour la santé en renoncant à tous les plaisirs liés à une consommation raisonnée et modérée? On voudrait ouvrir un boulevard aux hygiénistes et censeurs de tous poils qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

Abandonnons donc ici la lutte et reconnaissons que, oui, l'alcool n'est qu'une drogue dont l'usage est nocif. Et cessons de mettre en avant tous les aspects culturels liés par exemple au vin puisque de grands châteaux baissent les bras et écrivent simplement sur leur site internet que "l'abus d'alcool est dangereux pour la santé".

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés